

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-15
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUDE, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme L. AVOINE

M N. RIPAUT

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M JM BEAUFFRETON

"

Mme S. BÉNÉTEAU

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLÉ

M M. PRAUD

"

M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HAUTS DU PRIEURE » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le vote du budget de la Commune ;

VU la délibération n° CM30032023-01 du 29 janvier 2024 relative à la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ADOpte le Budget Primitif 2024 du Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré », tel que présenté en séance et s'équilibrant comme suit :

- Recettes de fonctionnement	151 814,78 €
- Dépenses de fonctionnement	151 814,78 €
- Recettes d'investissement	96 319,21 €
- Dépenses d'investissement	96 319,21 €

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire